



# Le Drone DE L'ANTIPRESSE

N° 55 | 27.1.2018

**La rédemption de BHL.**

**« Halte aux nouveaux  
inquisiteurs ! »**

**Demain, les e-procureurs**

**Qu'a-t-on signé  
à Aix-la-Chapelle ?**

Les choses vues d'en haut  
Observe. Analyse. Intervient.



LE BRUIT DU TEMPS par Slobodan Despot

## La rédemption de Bernard-Henri Lévy

**Q**UELQUES INTERROGATIONS SUSCITÉES PAR L'ÉTRANGE DÉBAT QUI M'A OPPOSÉ À BERNARD-HENRI LÉVY SUR LE PLATEAU D'INFRAROUGE. OU: COMMENT DIALOGUER AVEC LE NÉANT SANS LE SERVIR?

- Le débat dont il est question peut être intégralement visionné ici.

Dans une société dotée de mémoire, le cas du philosophe (ou romancier, ou cinéaste, ou lobbyiste, ou dramaturge) Bernard-Henri Lévy aurait dû être classé de longue date. Au moins depuis sa déconstruction intellectuelle en tant que faussaire et affabulateur par l'historien Pierre Vidal-Naquet en 1979. L'ascension intellectuelle d'un normalien capable de confondre le Pirée avec un homme et Halicarnasse avec un héros grec aurait dû s'arrêter à la page des perles du baccalauréat. Sans parler de sa *pompe* ringarde, sourcilleuse et agressive où le regretté Desproges a identifié la « vraie nature des cuistres ».

Et pourtant, non. La médiocrité de BHL profite d'un écosystème particulièrement indifférent aux lacunes de

fond et particulièrement indulgent face aux beaux parleurs, surtout lorsqu'ils sont fortunés. Je veux parler de la « bonne société » parisienne et de son prolongement médiatique.

### LE DRAME DU PAUVRE PETIT GARÇON RICHE

Héritier de l'immense fortune d'André Lévy amassée dans l'exploitation coloniale du bois d'Afrique, Bernard-Henri promène depuis un demi-siècle son mal-être de pauvre gosse trop riche et trop pressé de se faire aimer, ou du moins respecter. Ayant échoué à créer une œuvre satisfaisante, il s'est engouffré dans les coulisses du pouvoir, ne jouant que la carte la plus sûre : celle du mondialisme ultralibéral.

Son action politique est la seule part de sa carrière qui mériterait d'être prise au sérieux, au moins d'un point

de vue pénal. Aussi mystérieusement influent auprès des « décideurs » qu'il est discrédité dans la population, BHL a directement comploté contre la paix et promu ou justifié des coups d'État et des crimes de guerre dans tous les théâtres de conflits dont il s'est mêlé, en particulier en Yougoslavie, en Libye et en Ukraine.

A cela l'on pourrait ajouter, dans un registre moins tragique mais non moins grave, le casier judiciaire *intellectuel* constitué de ses nombreux plagiats et affabulations, sans compter sa préoccupante naïveté face au canular appelé Jean-Baptiste Botul, prévarications et bévues dont il n'a jamais répondu et qui ne l'empêchent pas de continuer à plastronner avec l'exceptionnelle résilience du fantoche dénué de surmoi et donc insensible au ridicule.

Comment se fait-il que personne dans les milieux du pouvoir n'ait jamais dit fermement « stop » à cet imposteur multirécidiviste ? On peut toujours spéculer sur les influences occultes, le poids du compte en banque et la portée de son fameux « carnet d'adresses ». Mais la raison est peut-être plus simple. Les gens normaux éprouvent toujours une retenue face aux bélières sans scrupules. Et BHL apparaît trop dénué d'humour et trop manifestement malheureux pour que les personnes dotées de pudeur lui portent l'estocade décisive.

Son mal-être rayonne à plusieurs mètres de distance, comme j'ai pu m'en assurer après avoir passé quelques minutes seul avec lui dans

une même antichambre avant le débat d'Infrarouge du 23 janvier (minutes qu'il a occupées au téléphone). J'ai aussi eu le temps de m'étonner du dispositif de sécurité que le service public suisse avait mis à sa disposition, comme s'il risquait autre chose qu'un attentat pâtissier !

#### UN TAPIS ROUGE À CROIX BLANCHE

Surtout, je me suis demandé à quel titre le service public suisse déroulait un aussi somptueux tapis rouge devant l'agitateur parisien. Le matin même, à l'heure de pointe, il avait été l'invité de la Matinale de la radio (RSR1) — où il avait étalé sa jactance et son ignorance presque méprisante du système politique suisse, réduit à « Genève », et « Genève » à son très restreint milieu cosmopolite. Système qu'il flattait par ailleurs en tant que « modèle » pour l'Europe sans comprendre que la subsidiarité qui est au cœur de la constitution helvétique représente l'opposé diamétral de la construction « top-down » de l'UE.

Le soir, il eut droit à un quart d'heure de « solo » dans l'émission de débats Infrarouge, au lieu des 8 minutes que la production avait annoncée aux autres participants. Autre entorse au protocole, la mise à l'écart des habituelles questions du public.

A quel titre donc élargit-on les portes en Suisse romande pour laisser passer la grosse tête de BHL ? Au titre de son œuvre ? Laquelle ? Philosophique ? Littéraire ? Pour le génie théâtral de son monologue *Looking*

*for Europe* qu'il est venu promouvoir ? (Or l'extrait vidéo de son précédent spectacle où il déclame dans un anglais scolaire et une pose grotesque a fait souffler un vent de gêne sur le plateau.) De son implication dans la construction européenne ? Traduite par quoi (chez lui qui n'est à l'aise dans aucune autre langue que le français) ?

Plus fondamentalement : prend-on vraiment cet homme au sérieux, ou ne l'invite-t-on qu'en tant que bateleur susceptible de faire de l'audimat ? De deux choses l'une.

**A) On le prend au sérieux.** Dans ce cas, son action politique doit être *prioritairement* prise en considération. Or si la RTS donne la parole à un éventuel complice et instigateur de crimes de guerre, elle ne se trouve pas seulement en délicatesse avec l'article 2 alinéa 3 et 4 de la charte des Nations Unies, elle viole également les articles 2, 3 et 4, section I de sa propre concession. Ce cas devrait donc au moins faire l'objet d'une interpellation du conseil des programmes de la RTS.

**B) On ne le prend pas au sérieux.** Dans ce cas, comment justifie-t-on l'accaparement des programmes d'information d'une chaîne publique par la promotion des spectacles d'un amuseur ?

Comme souvent, la réalité est probablement entre deux. Dans le sillage du « pompeux cornichon », même ses alliés et flagorneurs s'échangent des clins d'œil entendus. Je les ai vus faire. Ils en profitent autant que lui se sert d'eux. Les journalistes pour « faire le buzz ». Les politiques pour « faire passer » par

son auto-mise en scène des projets inavouables. (Le public est tellement tétanisé par le culot du bonhomme qu'il en oublie de réfléchir à la malignité des causes qu'il cautionne, comme la légitimation des terroristes en Libye ou des nazis en Ukraine.)

La paisible province romande semble bien éloignée de ces vils jeux d'illusion et de pouvoir. On se demande d'autant plus ce qu'elle *doit* à BHL — sinon la révérence obséquieuse des provinciaux devant le Parisien — pour le favoriser autant.

#### UNE PORTE DE SORTIE

Avant d'affronter ce phénomène en débat, j'ai réfléchi. Fallait-il entrer sur son terrain, en l'occurrence celui d'un « sauvetage » in extremis de l'idée européenne ? Évidemment que non. BHL multiplie les initiatives tous azimuts, chacune venant escamoter les échecs de la précédente à la faveur de cette mémoire de poulet qui caractérise les médias de grand chemin. Chaque discussion de fond, fût-elle réfléchie et articulée comme celle que lui a obligeamment opposée le ministre Pierre-Yves Maillard, ne fait qu'accréditer sa démarche. La réfutation ? Il n'en a cure, pourvu qu'elle provienne d'une *autorité* qu'il puisse accrocher à son tableau de chasse. Pierre Bourdieu, lui, l'avait très bien compris en refusant tout débat avec lui pour éviter de nourrir son imposture. BHL du reste ne sait pas débattre. Il suffit de le contrer un peu pour se faire traiter de peste brune, comme je l'ai été à Infrarouge.

L'enjeu de la tournée *Looking for*

Europe n'est donc pas le sauvetage de l'Europe, c'est le sauvetage de BHL. Tout comme l'enjeu de « son » Maïdan, de « sa » Libye, etc., se résumant à un seul sujet : la quête désespérée de consistance d'un être désincarné, aigre et malveillant comme un démon. J'ai passablement hésité, et consulté, avant d'accepter ce débat. Pourquoi devrais-je participer à sa réhabilitation, lui qui a contribué, avec une totale irresponsabilité, à la destruction sanglante du pays où je suis né, la Yougoslavie ?

Finalement, j'y suis allé avec une recommandation qui a fait le tour des réseaux sociaux, mais qui n'était n'avait rien d'une « quenelle » ou d'un « entartage ». Je l'ai formulée sans ironie et sans méchanceté aucune. Voici pourquoi.

Cet éternel enfant surprotégé a un moyen de ne pas mourir d'aigreur.

C'est d'affronter, une fois dans sa vie, la réalité. La réalité brute, sans la médiation de sa rhétorique, de ses courtisans et de ses gardes du corps. Or il se trouve que, pour un ami sincère de la démocratie et un adversaire résolu des dictatures, la chance de rédemption se trouve sous son nez, dans les rues de sa ville. Il lui suffit, de fait, de quitter une fois dans sa vie le *parti de l'ordre*, d'enfiler un gilet jaune et de prendre la tête des manifestants. Le risque physique serait certes plus grand pour lui qu'il ne le fut jamais en Afghanistan ou à Sarajevo, mais il se limiterait tout au plus à la perte d'une côte ou d'un œil. En échange, il serait enfin admiré, et peut-être même aimé. Il sauverait sa pauvre vie.

Il lui suffirait pour cela d'un accès de lucidité et de courage vrai. Je le lui souhaite sincèrement.



**SUR CES MOTS par Arnaud Dotézac**

## Le débat

Un « grand *débat* national » s'est donc ouvert en France. Mais quel est son *but* ? *Dé-battre*, dont l'étymon signifie « frapper », « rosser », devrait mettre en scène un vrai *combat* politique au cours duquel les arguments des uns et des autres puissent être mutuellement *réfutés* (1). Mais on en connaît le gagnant d'avance. On assiste donc bien au premier *battage* d'une campagne électorale au profit de l'Élysée en même temps qu'à l'admirable *embattage* des gilets jaunes ! Les Fran-

çais savent bien que Macron a déjà refusé *l'abattée* quant à son cap et qu'il lui préfère *l'abattoir* verbal et verbeux, repris par ses plus fidèles *foutriquets* d'En Marche. En parallèle à la *futilité* du show la *batterie* de réformes se poursuit. De l'issue des *ébats*, le régime en fait, se *contrebat*.

NOTE: de *futuo* (cf. « confuter, foutre, futile »), même racine Indo européenne *\*\*bhu-*, *que battuo\** (« battre, bouter, buter ») - idem pour *fustis* (« fustiger »).

CANNIBALE LECTEUR de Pascal Vandenberghe

## Mea culpa : je suis et je fais tout faux !

**J**E SUIS UN MÂLE BLANC HÉTÉRO DE PLUS DE CINQUANTE ANS (ÇA COMMENCE MAL !). J'AI UNE VOITURE, J'AIME BIEN PARTAGER UN VERRE DE VIN, JE MANGE DE LA VIANDE ET JE SUIS FUMEUR (J'AGGRAVE MON CAS...). COMBLE DE LA HONTE : J'AIME RIRE ET PLAISANTER DE TOUT ET DE RIEN. AÏE, MON COMPTE EST BON ! MAIS LES « NOUVEAUX INQUISITEURS » VEILLENT ET SAURONT ME REMETTRE DANS LE DROIT CHEMIN. OU PAS ?

Avant de revenir à des littératures des temps anciens – on y est si bien, loin des réseaux dits « sociaux » et du vacarme qui nous entoure ! –, plongeons-nous un moment dans ce qu'est en train de devenir notre planète, ou plus précisément sa partie européenne, avec le livre récent de Natacha Polony et Jean-Michel Quatrepoint, *Délivrez-nous du bien ! Halte aux nouveaux inquisiteurs*(1).

Natacha Polony, essayiste et journaliste, n'en est pas à son coup d'essai dans la dénonciation des dérives de nos sociétés : en 2008, Lattès avait publié *L'homme est l'avenir de la femme. Autopsie du féminisme contemporain*. C'était bien avant l'affaire Weinstein et les campagnes #MeToo et #BalanceTonPorc. C'est dire si l'appel qu'elle lançait à l'époque à une réconciliation entre hommes et femmes est devenu encore plus inaudible de nos jours ! En 2016, de concert avec le « comité Orwell(2) », elle nous souhaitait *Bienvenue dans le pire des mondes. Le triomphe du soft totalitarisme*(3). Jean-Michel Quatrepoint est aussi journaliste. Il a d'abord travaillé

au *Monde*, puis a dirigé successivement les réactions de *La Tribune*, l'*Agefi* et *Le Nouvel Économiste*, et a été le patron pendant quinze ans de *La Lettre A*. On lui doit plusieurs ouvrages d'économie, notamment(4) *Alstom, scandale d'État*.

C'est dans la continuité de ce « pire des mondes » que s'inscrit *Délivrez-nous du bien !* Mais si dans *Bienvenue dans le pire des mondes*, c'est un totalitarisme d'État rampant provoquant un rétrécissement des libertés individuelles qui était fustigé, il s'agit dans ce nouveau livre d'en dénoncer un autre : celui des minorités et de la tyrannie qu'elles exercent chaque jour davantage. Le « minoritarisme » devient la nouvelle religion. Et comme toute religion, elle doit faire culpabiliser, étouffer toute parole considérée comme hérétique, et bien sûr convertir et rééduquer. Elle est par essence manichéenne : elle oppose le « bien » et le « mal ». D'un côté les « dominants » (les « bourreaux », le mal), de l'autre les « dominés » (les « victimes », le bien). Il faut donc fabriquer un « Homme nouveau », en prétendant que c'est à travers de nouveaux interdits et restrictions que ledit « Homme

nouveau » atteindra son idéal de « liberté ». En réalité, ces « nouveaux bigots » « détestent l'Homme tel qu'il est, avec ses faiblesses, ses pulsions, ses humeurs, l'Homme incarné, l'Homme qui se coltine un corps et les restes d'une animalité mal dégrossie. »

Il ne s'agit évidemment pas de cautionner les abus dont les femmes peuvent être victimes, ni le racisme, ni l'homophobie, par exemple. Mais, dans le premier cas, doit-on considérer tout mâle hétéro de plus de cinquante ans comme un violeur en puissance, un mâle dominant visant forcément à soumettre la femme ? Sur un autre sujet : peut-on critiquer la montée de l'islamisme sans être traité d'islamophobe ? Ou encore critiquer la politique de l'État israélien sans être traité d'antisémite ? À toutes ces questions la réponse est non !

Au nom du Bien, les nouveaux inquisiteurs – tout comme les anciens – exigent la transparence, la *mea culpa*, la repentance. Toutes obédiences confondues, entre autres : féministes, antiracistes, antispécistes, LGBTQIA. À propos, petite précision pour celles et ceux qui en seraient restés à LGBT (lesbiennes, gays, bi et transsexuels) : le terme connaît une croissance

régulière, puisque dorénavant s'y ajoutent Q pour *queer* (mot anglais regroupant toutes les orientations sexuelles et dont l'équivalent français est « altersexuel »), I pour intersexués et A pour asexués (ou pour « alliés », semble-t-il, mais je ne vois pas trop le sens du mot allié dans ce cas précis...). On attend avec impa-

tience les nouveaux ajouts qui viendront certainement. CQFD (ce n'est pas encore une orientation sexuelle bien définie, mais en cherchant bien...). Ah non : pas d'humour ! En aucun cas ! Car c'est une caractéristique que partagent nos joyeux (sic) inquisiteurs : tout humour est proscrit, condamné et puni (parfois même de mort, comme on l'a vu le 15 janvier 2015). Ceux

qui s'y essaient ou qui commettent ce type de malheureux impairs sont virés des chaînes de télé (Tex) ou font l'objet de campagnes haineuses sur les réseaux dits « sociaux ».

On se souvient aussi des torrents de haine qui se déversèrent sur les cent femmes signataires le 9 janvier 2018 dans *Le Monde* d'une tribune dans laquelle elles s'inquiétaient notamment de voir le mouvement « Me Too » se transformer en une vaste campagne de délation généralisée. En avril 2018, repoussant les



frontières du ridicule, l'historienne Michelle Perrot(5) déclarait dans un entretien sur France Culture : « *Il me semble que la galanterie met les femmes en orbite comme un objet, c'est toujours les mettre dans un rapport inégal... Dans la gamme des rapports qu'on peut avoir avec les hommes, la galanterie m'apparaît comme un objet archéologique.* » Messieurs, tenez-vous le pour dit : tout geste galant envers une femme fait dorénavant de vous un macho archaïque ! Non mais !

Liberté de pensée ? Oubliez ! Liberté d'expression ? Mais vous plaisantez ! En France (puisque c'est le terrain de jeux de nos deux auteurs), dans un autre domaine, c'est le législateur qui s'en mêle, avec les quatre « lois mémorielles(6) » qui ont été votées, malgré les réticences des historiens et des intellectuels, dont Pierre Nora, président de l'association Liberté pour l'histoire : « [...] *Les responsables élus de la communauté nationale croient-ils préserver la mémoire collective en donnant à chacun des groupes qui pourraient avoir de bonnes raisons de la revendiquer la satisfaction d'une loi ? Faut-il rappeler que c'est l'histoire qu'il faut d'abord protéger, parce que c'est elle qui rassemble, quand la mémoire divise ?(7)* » Ou encore Robert Badinter(8) : « *Si la digue des principes constitutionnels devait céder aujourd'hui, c'est à un raz-de-marée victimaire que vous serez exposés, à une surenchère mémorielle, à ce que Pierre Nora qualifiait de "victimisation généralisée du passé".* »

Mais le salut viendra : les Gafam(9) s'y emploient déjà en « traçant » à tout instant chacun de nos mots, gestes ou actions, et le transhumanisme qui pointe à l'horizon permettra certainement de fabriquer cet Homme sans défaut. Sans désir ni plaisir, ne riant plus de rien, cet Homme nouveau sera donc sans « déviance ». Ça va être chouette, non ?

~~~~~  
NOTES

1. Éditions de l'Observatoire, 2018.
2. Fondé en 2015 par un collectif de journalistes composé de Eugénie Bastié, Franck Dedieu, Alexandre Devecchio, Emmanuel Lévy, Natacha Polony et Jean-Michel Quatrepoint, le Comité Orwell a pour « *ambition de faire entendre une voix différente dans un paysage médiatique trop uniforme* ».
3. Plon, 2016, « J'ai Lu », 2018.
4. Fayard, 2015. Il est aussi l'auteur d'une critique un peu datée mais qui reste pertinente de la globalisation, *La crise globale. On achève bien les classes moyennes et on n'en finit pas d'enrichir les élites*, (Mille et une nuits, coll. « Essai », 2008).
5. Ce n'est pas dans le livre dont nous parlons aujourd'hui, mais c'est révélateur, me semble-t-il, de « l'époque ». À noter que Michelle Perrot a fêté ses cent ans l'an passé. Quelle remarquable modernité chez cette vieille dame !
6. C'est la Loi Gayssot qui, en 1990, ouvrit le bal de la série des « lois mémorielles ».
7. *Le Monde*, 28 décembre 2011, in *Délivrez-nous du bien !*
8. Dans un débat sur le génocide arménien en 2012, *Ibid.*
9. Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft.



FUTURISK par Sébastien Fanti

## E-Procureur

**QUELS MOYENS AVONS-NOUS AUJOURD'HUI D'AGIR CONTRE LES CAMPAGNES DE DÉNIGREMENT ORCHESTRÉES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ? ET COMMENT CELA VA-T-IL SE PRÉSENTER DANS UN PROCHE AVENIR ?**

**24 janvier 2019.** Tom Shark consulte sa page Facebook et constate que de nombreuses notifications lui sont parvenues. Il les consulte brièvement et se rend compte qu'un « bad buzz » est en train de se former. En substance, des internautes lui reprochent des prises de position datant de plusieurs années émises en relation avec la crise migratoire. Les attaques sont violentes, massives et leur diffusion devient virale.

Dans les minutes qui s'ensuivent, il contacte son avocat et lui demande d'intervenir sans délai. Me Botentouche lui indique alors qu'il peut opérer un signalement auprès du réseau social, mais que rien ne permet de garantir que celui-ci sera suivi d'effets immédiats. Le droit américain, qui est applicable à ce réseau social, garantit en effet une liberté d'expression quasi absolue. Le seul moyen d'agir consiste à déposer plainte pénale pour atteinte à l'honneur contre les commentateurs et toutes les personnes qui partagent et/ou likent les publications. Tom est désespéré, car il constate au fur et à mesure de la journée que la vague qui le submerge ne semble pas refluer. Il s'interroge également sur les risques que comporte la procédure, respectivement les chances de succès de celle-ci.

**27 janvier 2025.** Tom Shark reçoit sur sa PatekiWatch un signalement d'une activité inhabituelle relative à son compte Facebook. Depuis l'année 2020 et les bouleversements subis par la firme

mise à Menlo Park suite aux scandales répétés de mauvaise gestion des données, Facebook a adopté une série de mesures technologiques préventives en cas d'atteinte aux droits de ses utilisateurs. Ainsi des critiques nourries et incisives occasionnent-elles immédiatement et automatiquement un signal visuel et auditif. Après avoir constaté qu'il est à nouveau accusé d'avoir gaspillé de l'eau en privilégiant un bain plutôt qu'une douche, il décide de réagir. Le mouvement SaveWater est en effet connu pour son ardeur et ses mises au pilori numériques. Il active le recours au Ministère public virtuel au moyen d'une touche SOS figurant dans l'application. Après avoir transmis des copies d'écran des scories numériques constatées, il est contacté par un procureur qui lui propose de contacter les membres de ce mouvement de défense de l'eau pour opérer un rappel à la loi. Dans l'intervalle, tous les contenus litigieux seront supprimés par Facebook à la demande du procureur. Tom Shark est satisfait de cette issue rapide et efficace.

Le monde virtuel comporte des risques inhérents à sa fulgurance. Ces risques ne sauraient être appréhendés classiquement. Souvent un rappel à la loi suffit à ramener à la raison ceux que le vecteur d'opinions numérique a désinhibés. Le risque d'une telle régulation est toutefois de limiter l'exercice démocratique de la critique et de la réduire à sa portion congrue.

## Passager clandestin

# Arnaud Dotézac : de quelle souveraineté « européenne » parlons-nous ?

**L**A SIGNATURE DU TRAITÉ FRANCO-ALLEMAND D'AIX-LA-CHAPELLE A DONNÉ LIEU À UNE VÉRITABLE BATAILLE DE « FAKE NEWS ». LA FRANCE A-T-ELLE VRAIMENT « CÉDÉ » À AIX L'ALSACE ET SON SIÈGE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ, OU S'AGIT-IL D'ACCUSATIONS ORIENTÉES ? NOTRE CHRONIQUEUR GÉOPOLITIQUE ARNAUD DOTÉZAC, À SON HABITUDE, EST ALLÉ À LA SOURCE DES FAITS ET À LA RACINE DES MOTS. IL N'Y A RIEN TROUVÉ DE RASSURANT.

## AIX LA CHAPELLE : UN TRAITÉ... DE L'AMBIGUÏTÉ

La presse française s'est déchaînée contre les « fake news » qu'auraient propagées Marine Le Pen et Nicolas Dupont Aignan dans le cadre de leur interprétation du traité d'Aix la Chapelle (le « Traité »), signé en sobre pompe le 22 janvier dernier.

On les accuse d'avoir repris à leur compte le commentaire du député européen Bernard Monot (Debout la France), selon lequel la France aurait « vendu » l'Alsace à l'Allemagne. En réalité ni Bernard Monot, ni Marine Le Pen, ni Nicolas Dupont Aignan n'ont évidemment affirmé que ce Traité fût un tel acte de vente. Ce mot n'a tout simplement jamais été prononcé. Monot a certes, et lui seul, accusé Emmanuel Macron de vouloir « livrer l'Alsace-Lorraine » à l'Allemagne comme un vaincu l'avait fait au bénéfice d'un vainqueur, mais la métaphore historique s'arrêtait là. Il en faudrait toutefois davantage pour convaincre les médias dominants de vérifier leurs sources.

### LA PROCHAINE OUVERTURE DE LA VRAIE CHASSE AUX FAKE NEWS

Idem pour les ministres Nicole Belloubet (Justice) ou Nathalie Loiseau (Affaires européennes) confirmant à l'envi que de tels propos sont « des fake news » et laissant entendre qu'ils tomberaient sous le coup de la nouvelle loi du 22 décembre 2018 « relative à la lutte contre la manipulation de l'information ». Sauf que celles qui diffusent des « allégations ou imputations inexactes ou trompeuses » sont ici les dénonciatrices précitées qui en retirent par ailleurs leur dividende politique. Un tour de chauffe, en quelque sorte, à un mois de la date fatidique du 25 février 2019, à compter de laquelle la chasse judiciaire aux dissidents numériques sera déclarée ouverte jusqu'au scrutin européen de mai.

L'autre accusation de tromperie vise quant à elle le partage du siège permanent de la France au Conseil de sécurité des Nations Unies. La grande presse et son gouvernement



s'indignèrent derechef à l'unisson d'une phrase de MLP, diffusée en boucle, prononçant effectivement le mot « partage ». Le français étant une langue contextuelle, le visionnage de l'ensemble de son allocution démontre pourtant que son interprétation se tient, comme nous allons le démontrer plus bas. Retenons d'ores et déjà que, grâce à l'arrivée de cette loi *anti fake news*, on glissa déjà sans douleur de l'incrimination d'un fait à celle d'une opinion politique interprétative. Voilà qui promet de beaux outils judiciaires de campagne, dont le régime macronien décidément raffole.

Cela étant, personne ne pourra nier qu'Emmanuel Macron se pose en héraut de la « souveraineté européenne » et qu'il n'a pas de mots assez durs et salissants pour les tenants de la souveraineté nationale, ces « *complices des crimes du passé* » (des nazis donc), comme il les qualifia encore dans son discours prononcé à l'occasion de la signature de ce Traité.

C'est donc là que se situe le cœur du débat, au demeurant très hexagonal : souveraineté nationale contre souveraineté européenne. La souveraineté nationale, on sait à peu près ce que cela signifie : « *la qualité de l'État de n'être obligé ou déterminé que par sa propre volonté (...)* », selon la définition classique de Louis Le Fur (1896).

En revanche, le concept macronien de « souveraineté européenne »

demeure des plus nébuleux. Il lui en manque en effet les deux attributs essentiels qui sont de se rapporter un *État d'Europe* (toujours inexistant) et plus encore, d'incarner une *nation européenne* (elle aussi plus utopique que jamais). Or, d'un tel État et *a fortiori* d'une telle nation d'Europe, il n'est jamais question dans les discours macroniens. C'est pourquoi l'analyse de ce Traité présente un intérêt particulier : l'espoir de nous éclairer un peu sur le sens que le président français donne au concept de souveraineté.

#### DE LA SOUVERAINÉTÉ NATIONALE À LA SOUVERAINÉTÉ MANAGÉRIALE

Le régime politique qui s'est emparé légalement du pouvoir en France en 2017 n'a que faire de la démocratie classique, celle qui est censée représenter la volonté du citoyen déterminé politiquement et majoritaire sur un territoire délimité par des frontières. Ce qui compte, c'est son cap stratégique décidé en comité exécutif. Tout se réfère en effet à ce que le guide politique de ce nouveau régime connaît le mieux de sa courte expérience bancaire privée : les rapprochements d'entreprises, les *joint ventures*, les fusions-acquisitions, et autres mises en commun de patrimoines économiques, se traduisant par des prises de contrôle plus ou moins amicales et tronquées.

Commençons par les facteurs les plus anodins et avançons *crecendo*.

Au titre de l'article 2 du Traité, la France et l'Allemagne s'attachent « à établir des positions communes et à convenir de prises de parole coordonnées de leurs ministres ». Louis Schweitzer et Yoshikazu Hanawa n'auraient pas dit mieux lorsqu'ils présentèrent l'alliance Renault-Nissan en mars 1999 (1).

Après quoi, l'article 13 neutralise la frontière commune des deux parties, afin de « faciliter les projets transfrontaliers » et la vie quotidienne des « habitants » locaux (les stake holders). À cet effet, on dote les collectivités locales (les filiales) de toutes les « compétences appropriées » (politique d'autonomie de gestion), voire, si nécessaire, dérogoires aux règles nationales (de la holding).

C'est ce que Bernard Monot entendait par « livrer » l'Alsace aux Allemands, à quoi on lui opposa que tout cela devant se faire dans le « respect des règles constitutionnelles respectives des deux États » (art. 13), il n'y avait donc que du complot dans ses propos, car évidemment le statut de l'Alsace ne changerait jamais.

#### DE LA MUTATION DE L'ALSACE À CELLE DU SIÈGE DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Mais de quelle constitution parle-t-on ? Celle d'aujourd'hui ou celle d'après la réforme exigée par Emmanuel Macron ? Car cette dernière prévoit incidemment d'introduire un principe de « différenciation » territoriale qui se traduira par des

applications distinctes de la loi selon les régions (articles 15 et 17 du projet actuel, modifiant les articles 72 et 73 de la constitution). Bref, le statut de l'Alsace changera et pourra même se distinguer, comme celui de la Corse ou de la Nouvelle Calédonie (depuis 1992). Le Traité y ajoute même le partage du monopole de la violence légitime dans les opérations de sécurité intérieure. Au milieu d'un énième renforcement de la coopération anti terroriste et anti criminalité, l'article 6 prévoit en effet de permettre, par principe, des « mesures communes de déploiement » des forces de police allemandes sur tout le territoire français et réciproquement.

C'est là qu'intervient la question de la mutualisation du siège français au Conseil de sécurité. Certes, il n'est pas dit explicitement qu'il devrait être partagé. En revanche, l'article 5 du Traité organise une coopération intime au sein même des ministères des affaires étrangères et des missions diplomatiques, qui va se traduire par des « échanges de personnels », y compris à la table du Conseil de sécurité. Ce Traité ouvre donc la porte à une présence de diplomates allemands « de haut rang » (art. 5), travaillant au sein de la délégation française au Conseil de sécurité, ce qu'il est convenu d'appeler son « siège permanent ». Et il se trouve que l'heureux événement de cette présence est pour très bientôt. On apprend en effet qu'un jumelage des deux présidences allemande et française au Conseil de sécurité est déjà programmé dès le mois de mars 2019, et se prolon-

gera jusqu'en 2020, à l'occasion du mandat allemand qui tombe ces deux années-là. À ceux qui se demandaient pourquoi il fallait signer ce Traité au plus vite, l'agenda diplomatique de l'ONU donne ainsi la réponse.

Notons tout de même que « Jume-lage » et « partage » ne sont pas des termes à ce point éloignés l'un de l'autre, que le second mériterait le qualificatif de mensonge tandis que le premier serait seul d'usage honorable. En effet, sur le fond, un tel jumelage doit aussi se lire à la lumière de l'article 3, invitant Paris et Berlin à « *définir des positions communes* » et de l'article 8 leur enjoignant de coordonner « *étroitement leurs positions* » et d'agir « *de concert* » dans le sens des intérêts de l'Union européenne. On est donc bien dans le partage d'une fonction et d'une action diplomatique au Conseil de sécurité, que seul le siège permanent français rend possible. Une situation exceptionnelle que la France réserve ainsi exclusivement à l'Allemagne, par traité.

#### LA BOMBE FRANCO-ALLEMANDE

Quant au registre militaire, la création d'un « *Conseil franco-allemand de défense et de sécurité comme organe politique de pilotage* » (art. 4 al. 4) ne se comprend qu'au titre d'un projet de fusion militaire profond et stratégique. Il se trouve en effet que l'usage partagé de l'arme nucléaire française n'est nullement exclu de l'assistance réciproque que Berlin et Paris s'engagent à se prêter « *par tous les moyens dont ils disposent (...) en cas d'agression armée contre leur*

*territoire* » (art. 4 al. 1), de sorte qu'il faudra s'y préparer et échanger sur le sujet. Le Traité le permet.

Sous couvert d'un accord aux ambitions timides, plus proche d'une « feuille de route technique » que d'une accélération de l'intégration européenne, ce Traité matérialise bien une réattribution des actifs stratégiques de la souveraineté française, notamment militaires et territoriaux. Ce que le régime macronien entend par souveraineté européenne peut dès lors se comprendre comme une dynamique de fusion-absorption dont l'Europe est autant la justification que l'impasse.

C'est faute de souveraineté européenne, par exemple fédérale, que la France surendettée se voit obligée d'offrir à l'Allemagne l'usage de quelques-uns de ses actifs souverains les plus précieux. C'est au nom de ce même mirage de souveraineté européenne qu'elle plaide la fin de la souveraineté nationale qui serait toxique par nature.

La souveraineté européenne macronienne n'est donc que fonctionnelle, c'est-à-dire essentiellement fongible. Elle ne désigne que la souveraineté du substituable au profit du mieux-disant.

#### NOTE

1. Rappelons qu'au menu figurait la réduction drastique de la dette et des coûts, qui fut confiée avec succès à un certain Carlos Ghosn.

## TURBULENCES

### TRIBUNE | France-Suisse : aller simple

Lorsque je suis arrivé en Suisse en 2004, c'était d'abord pour saisir l'opportunité professionnelle qui s'offrait à moi de devenir directeur général de Payot. Mais cela répondait aussi à un besoin de plus en plus pressant de quitter la France, et surtout Paris, où je vivais depuis dix ans. Aux personnes que je rencontraï à mon arrivée, j'expliquai que je quittais avec soulagement un pays en voie de sous-développement. À l'époque, cela en choqua certains. Je ne suis pas sûr que ces propos seraient aujourd'hui aussi mal compris : les quinze ans qui se sont écoulés depuis n'ont fait qu'accentuer ce qui ressemblait déjà à un déclin et qui s'est transformé au fil des années en une visible et tangible faillite. Morale, politique, sociale, économique et culturelle.

J'attendis patiemment le délai imparti de douze ans pour demander la nationalité suisse, que j'obtins en octobre 2017. Le rachat de Payot SA que j'avais effectué entre-temps, en 2014, n'avait fait que renforcer ma conviction que tout retour en arrière était désormais exclu. Mon avenir était en Suisse : l'évidence était devenue certitude. La nationalité suisse obtenue, je m'empressai d'entreprendre les démarches pour abandonner ma nationalité française : quand on vit séparés depuis si longtemps, pourquoi ne pas prononcer le divorce ? Comme je ne traîne aucune « casserole » d'ordre judiciaire, fiscal ou autre, le ministère français de la Justice, seul habilité à octroyer la déchéance de nationalité, ne put que me l'accorder.

Je ne suis donc plus « que » Suisse depuis le printemps dernier. À nouveau, je me heurte à une certaine incompréhension. Premier argument : le passeport européen serait un plus. Ah bon ? À ma connais-

sance, le passeport à croix blanche ouvre pourtant l'accès à autant de pays que le passeport européen ! Deuxième argument : pourquoi ne pas bénéficier d'une double nationalité ? Parce que, outre qu'on ne pourra pas me le reprocher lorsque je serai candidat au Conseil fédéral (je plaisante !), j'ai besoin d'être cohérent et d'aller au bout des choses : j'ai trop aimé la France pour ce qu'elle fut – une France d'un passé lointain que je n'ai certes pas connu – pour pouvoir encore l'aimer comme elle est. Cette France éternelle donneuse de leçons à la planète entière, c'est l'histoire de la paille et de la poutre. L'héritage des Lumières est resté dominant dans la mémoire des Français. Or si Napoléon avait mis l'abat-jour, Pétain a définitivement coupé le courant : seuls les Français n'ont pas vu l'extinction des feux. Leur regret d'avoir guillotiné le roi le 21 janvier 1793 a trouvé depuis son acte de résilience : ils l'élisent désormais tous les cinq ans. Et les entendre se réclamer de la démocratie – qu'ils ont inventée, bien sûr ! – est devenu pathétique.

Oh, certes, la Suisse n'est pas parfaite. Mais quel pays peut se targuer de l'être ? Elle a néanmoins des qualités incomparables par rapport à son voisin français, et la démocratie n'y est pas un vain mot. Comme tant d'autres étrangers, elle m'a accueilli, j'ai appris à la connaître, à m'y fondre et, comme l'écrivait Paul Valéry en 1943 : « Quant à moi je n'y ai constaté que l'excès de ce que je préfère : l'honnêteté dans les manières, la conscience dans le travail, l'absence de vantardise, de pédantisme et d'envie. »

Sans renier la modestie – parfois feinte, hélas – qui la caractérise, la Suisse devrait certainement atténuer son complexe « de petit pays » : la grandeur ne se mesure pas à la taille, mais aux valeurs, au niveau

de culture et de liberté. Et ce complexe ne doit surtout pas l'amener à vouloir « copier » ses voisins, au risque sinon d'y perdre son âme et sa singularité, qui sont sa richesse.

Pascal Vandenberghe  
Président-Directeur général, Payot  
Libraire

\* Chronique parue dans le *Matin*  
*Dimanche* du 20 janvier 2019.

### MEDIAS | Ecrans de fumée sur le Venezuela

Depuis ce mercredi 23 janvier, le Venezuela a un nouveau président autoproclamé. Il se nomme Juan Guaido, 35 ans. Elu à la tête du Parlement au début de l'année, il a prêté serment devant la foule qui avait inondé les rues de Caracas pour célébrer, toutes tendances politiques confondues, le 61ème anniversaire de la chute du dictateur Jimenez et l'avènement de la révolution bolivarienne. Guaido justifie sa prise de pouvoir en invoquant le fait que selon la Constitution, le président de l'Assemblée nationale assume l'intérim lorsque le président en fonction et le vice-président ont tous deux perdu leur légitimité.

Donald Trump n'a pas attendu de savoir si les prétentions de Guaido étaient fondées pour le reconnaître comme président légitime du Venezuela. Dans la même journée, le vice-président Mike Pence a adressé un discours au peuple vénézuélien pour l'assurer de l'appui indéfectible des Etats Unis dans sa « quête de la liberté ». Le Canada et la plupart des pays latino-américains se sont alignés en applaudissant des deux mains cette forme à peine déguisée d'ingérence. En réaction, le président Maduro a annoncé qu'il rompait les relations diplomatiques avec les USA et renvoyait les diplomates étatsuniens chez eux.

Juan Guaido a tout pour plaire. Il a la dégaine décontractée de Barak Obama

et lui ressemble. Il lui a même emprunté la formule « *Yes, we can* » - en espagnol « *Si, se puede* » - qu'Obama ne s'était pas gêné d'emprunter lui-même au révolutionnaire Chávez. Les meilleures armes ne sont-elles pas celles que l'on prend à ses ennemis ? Ingénieur, Guaido a parachévé sa formation à la *George Washington University*. Ce « Chicago Boy », comme aiment à l'appeler ses détracteurs, affiche une foi solide dans les vertus du libéralisme et de la démocratie à la sauce yankee. Il ne lui reste plus qu'à choisir la couleur de sa révolution, ou une fleur si toutes les couleurs ont déjà servi.

Le peuple vénézuélien pourrait être sérieusement tenté de suivre les encouragements de Mike Pence et écarter Maduro du pouvoir, au risque de déclencher une guerre civile. L'accession du jeune protégé de Washington à la présidence marquerait la fin des sanctions américaines qui ont amené le pays à la ruine, alors qu'il détient d'énormes gisements de pétrole et d'or. Le peuple respirerait enfin et mangerait à sa faim (les Vénézuéliens ont maigri en moyenne de 8 kilos depuis le début de la crise), quitte à perdre certains des acquis de la révolution socialiste à la Chavez.

On ne trouvera qu'un reflet déformé de ces événements dans nos quotidiens. *Le Temps*, à l'image du *Monde* qu'il recopie sans vergogne, reprend en refrain la version qu'en donnent les grands médias US : Maduro est un dictateur tenu à bout de bras par la Russie. Titre du *Temps* : « Poutine joue à la roulette russe à Caracas ». Il ne veut pas perdre les 17 milliards de dollars qu'il a prêtés à Caracas depuis 2006 et compte bien y écouler ses armes, y compris nucléaires. « *Près de trois décennies après l'effondrement de l'URSS, Moscou revient ainsi narguer Washington dans sa sphère d'influence* ».

Il faut fouiller sur la Toile pour obtenir un autre son de cloche. Une source bien

informée reste la chaîne TV sur internet « hérétique » *TheRealNews*, basée à Toronto et à Baltimore (chaîne qui refuse la publicité, le parrainage et les subventions publiques pour rester indépendante). Ses derniers titres parlent d'eux-mêmes : *Is the US Orchestrating a Coup in Venezuela ?* (Les Etats-Unis sont-ils en train d'orchestrer un coup d'Etat au Vene-

zuela ?), ou *The US Strategy for Regime Change in Venezuela*(La stratégie US de *regime change* au Venezuela), ou encore *Trump Sanctions Against Venezuela Have Decimated Oil Production* (Les sanctions de Trump contre le Venezuela ont anéanti sa production en pétrole).

J.-M. Bovy | 25.01.2019

## PAIN DE MÉNINGES

### L'A-FRANCE DE MACRON, PAS SI NOUVELLE QUE ÇA !

« Il n'est plus de modèle en France et cela paraît surprenant en un pays qui servait de modèle au quart de l'univers. La France n'est pas gouvernée, elle est administrée, elle a des maîtres invisibles, ces maîtres n'oseraient sortir de l'ombre qu'ils habitent, leur rôle n'est pas d'inspirer les règles ni de présider aux formes, leur puissance était viagère et leur crédit douteux. Pays sans cour, aréopages ni salons, il n'a plus que des gazetiers et que des bateleurs à la dévotion des maîtres invisibles. Quels sont les premiers de l'État ? À Rome, sous la décadence, ce furent parfois les cochers et les gladiateurs, ils amusaient le peuple et fixaient les regards, nous sommes un peu revenus à ces merveilles, nos dieux vivants sont des jongleurs et des athlètes. Qui peut ici donner le ton ? Qui peut déterminer la valeur d'un artiste et la portée d'une œuvre Les maîtres invisibles de la France ? Non, il faudrait que ces gens-là se montrassent. Leurs créatures ? Elles se montrent bien, mais qu'est-ce qu'elles prouvent ? Ce sont des météores de feu d'artifice que l'on avait placés à l'endroit le plus convenable, ils sortent avec fracas de leur boîte et servent à l'amusement d'un peuple, sans doute moins joyeux, quand d'aventure il se retrouve. »

— Albert Caraco, *La France baroque* (éd. L'Age d'Homme)

Le Drone de l'Antipresse est une publication de l'Association L'Antipresse. Conception, design et réalisation technique: INAT Sàrl, CP 429, Sion, Suisse. Directeur-rédacteur en chef: Slobodan Despot.

Abonnement: via le site [ANTIPRESSE.NET/DRONE](http://ANTIPRESSE.NET/DRONE) ou nous écrire: [antipresse@antipresse.net](mailto:antipresse@antipresse.net)

Logo du Drone: Julia Dasic.

N. B. — Les hyperliens sont actifs dans le document PDF.

*It's not a balloon, it's an airship!* (MONTY PYTHON)